

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

La petite et moyenne agriculture familiale

Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée

Auto-saisine n° 81/2024



Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

La petite et moyenne agriculture familiale Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée

La Commission permanente chargée de la régionalisation avancée du développement rural et territorial

Président de la commission : Mohamed Abdessadek Essaidi Rapporteur de la thématique : Abderrahmane Kandila Experts permanents: Omar Benida et Ahmed Bendella

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi organique n°128-12, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est autosaisi, aux fins de préparer un avis sur la petite et moyenne agriculture familiale au Maroc.

Le Bureau du Conseil a confié l'élaboration de cet avis à la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial¹.

Lors de sa 163^{ème} session ordinaire tenue le 31 octobre 2024, l'Assemblée Générale du CESE a adopté à l'unanimité l'avis intitulé: (*la petite et moyenne agriculture familiale: pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée*).

Élaboré sur la base d'une approche participative, l'avis est le résultat d'un large débat entre les différentes catégories qui composent le Conseil, des auditions organisées avec les principales parties prenantes concernées² en plus d'une visite de terrain effectuée au niveau de la province d'Essaouira. Il s'est également basé sur des consultations lancées sur la plateforme digitale de la participation citoyenne (ouchariko.ma) et sur les réseaux sociaux³.

^{1 -} Annexe 1 : Liste des membres de la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial

^{2 -} Annexe 2 : Liste des acteurs auditionnés

^{3 -} Annexe 3 : Résultats des consultations lancées sur la plateforme Ouchariko et sur les réseaux sociaux

Synthèse

Le présent avis du CESE, élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, porte sur la petite et moyenne agriculture familiale (PMAF), un des piliers essentiels du développement agricole et rural au Maroc. Il met en lumière son rôle dans les politiques agricoles et rurales, analyse les défis auxquels elle est confrontée et émet des recommandations visant à renforcer sa viabilité économique et ses fonctions sociales et environnementales. Cet avis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil, tenue le 31 octobre 2024.

Essentiellement concentrée dans des exploitations agricoles de moins de 5 hectares, représentant environ 70 % du total, la PMAF assure l'autosuffisance alimentaire des ménages ruraux, tout en permettant l'écoulement des surplus au niveau des *souks* hebdomadaires et des marchés de proximité.

Par-delà son rôle productif, la PMAF assume plusieurs autres fonctions. Sur le plan social, elle emploie une part importante de la main-d'œuvre agricole, majoritairement composée de travailleurs familiaux, dont près de 50 % au niveau d'exploitations de moins de trois hectares, ce qui limite l'exode rural et encourage la stabilité de la population. D'un point de vue sociétal, les petits et moyens agriculteurs sont dépositaires d'un savoir-faire ancestral et de pratiques locales contribuant à la conservation des races animales et des variétés végétales endémiques, et œuvrent pour la transmission intergénérationnelle de ces connaissances. Enfin, au niveau environnemental, la PMAF joue un rôle déterminant dans la préservation des écosystèmes, en contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et à la résilience des exploitations agricoles.

Bien que la PMAF regroupe la plus grande partie des exploitations, son rôle et ses impacts n'ont pas toujours été suffisamment pris en compte dans les politiques de développement agricole et rural ciblant le secteur agricole et le monde rural.

Aujourd'hui, les défis auxquels la PMAF fait face se sont intensifiés. Son développement et sa résilience sont particulièrement impactés par des facteurs tels que le changement climatique, la hausse des prix des intrants, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et le morcellement des terres. De plus, leur faible intégration dans des structures collectives obère leur efficacité. Cette structuration insuffisante, couplée à une intermédiation excessive, génère des pratiques spéculatives qui pénalisent les petits producteurs, en particulier dans la commercialisation de leurs surplus.

Par ailleurs, les savoir-faire locaux et le patrimoine agroécologique, tels que préservés et pérennisés par la PMAF, tout comme ses contributions environnementales, à savoir la protection des sols, la conservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion et la désertification, ne sont pas suffisamment reconnus et valorisés.

Sur la base de ce diagnostic partagé, le CESE souligne l'importance de faire de la PMAF une priorité stratégique dans les politiques agricoles et rurales nationales, au regard de ses fonctions économiques, sociales et environnementales qu'elle assume et qui peuvent être développées en s'appuyant sur ce mode d'agriculture.

L'ambition est de transformer l'agriculture familiale en un secteur plus productif, inclusif et durable, en propulsant son intégration dans les chaînes de valeur, son pouvoir de négociation au niveau des souks et sa contribution à la stabilité de la population rurale, à l'amélioration de son revenu et la préservation des écosystèmes.

À cette fin, le CESE préconise l'élaboration d'un plan d'action spécifique prenant valablement en charge les particularités propres à chaque territoire. Ce plan devrait inclure des mesures de soutien allant bien au-delà des activités agricoles *stricto sensu*, telles que le développement d'infrastructures adaptées, la diversification des activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services publics. Ces actions complémentaires visent à renforcer la résilience de la PMAF, lui permettant d'exercer pleinement ses fonctions multidimensionnelles, tout en consolidant l'ancrage territorial de populations rurales vivant essentiellement de l'agriculture.

Un ensemble de recommandations ont été émises dans cette optique, parmi lesquelles il convient de citer :

- Encourager, au niveau de la PMAF, l'adoption de pratiques agricoles durables, telles que la rotation des cultures, le semis direct, l'optimisation de l'irrigation et la diversification des cultures.
- Encourager, en fonction des zones agroécologiques, le développement de cultures résilientes à forte valeur ajoutée et à faible consommation d'eau, telles que le safran, l'arganier, le câprier, le cactus, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales. Cela viendrait compléter les cultures traditionnelles, telles que les céréales (blé, orge), les cultures maraîchères, les plantations et les élevages (ovin, caprin, apiculture, *etc.*).
- Renforcer l'organisation des unités de PMAF en coopératives, groupements d'intérêt économique (GIE) ,associations, afin de mutualiser les ressources et d'améliorer leur pouvoir de négociation, en s'inspirant des expériences réussies, en matière d'organisation des agriculteurs à l'échelle nationale et internationale. Cette structuration permettra de réduire le poids des intermédiaires et facilitera le développement des circuits courts de commercialisation et la promotion du commerce de proximité, permettant ainsi aux exploitations familiales de mieux accéder aux marchés locaux et régionaux.
- Favoriser la transformation des produits, notamment ceux d'origine animale issus de la PMAF, en encourageant la création et le développement de petites unités industrielles locales. Ces structures permettront de valoriser les productions locales, de renforcer les circuits courts et de dynamiser l'économie rurale.
- Aménager des espaces pastoraux dans un cadre coopératif, au profit des petits et moyens agriculteurs familiaux, en veillant à leur exploitation alternée afin de préserver les ressources végétales et prévenir le surpâturage, tout en s'inspirant des expériences réussies en la matière.

- Poursuivre et renforcer le soutien au programme de préservation des races locales au profit de la PMAF, notamment pour les ovins, caprins et certaines races bovines à potentiel, dans les régions d'origine. Il conviendrait également de renforcer les capacités d'élevage des agriculteurs et de promouvoir, de manière encadrée, le croisement avec des races importées à fort potentiel et adaptées aux conditions locales, afin de contribuer efficacement à la reconstitution du cheptel national et son renforcement qualitatif.
- Renforcer le conseil agricole en faveur de la PMAF, en augmentant considérablement le nombre de conseillers pour combler le déficit et en améliorant la qualité de l'accompagnement. Ce la implique le recrutement de profils qualifiés (ingénieurs, techniciens, etc.) et le développement de plateformes numériques et les solutions de l'Intelligence artificielle agricole permettant un suivi personnalisé, de proximité et adapté aux spécificités et besoins différenciés de chaque territoire.
- Améliorer l'accès au financement pour la PMAF en développant des mécanismes innovants et adaptés à leurs besoins (finance solidaire, subventions et aides ciblées, *etc.*), afin de soutenir leurs activités, d'encourager l'investissement dans des équipements agricoles modernes et d'optimiser l'utilisation des intrants.
- Protéger les petites et moyennes exploitations familiales contre le morcellement en instaurant un cadre spécifique pour la gestion du foncier agricole, fondé sur un modèle adapté aux réalités locales et inspiré des expériences internationales réussies.
- Reconnaître et valoriser pleinement les fonctions environnementales de la PMAF en intégrant ses contributions écosystémiques dans les politiques agricoles et rurales et en développant des instruments financiers encourageants pour soutenir des actions telles que l'entretien du paysage, la lutte contre la désertification, la préservation des sols et la conservation du patrimoine naturel et culturel.

Introduction

La petite et moyenne agriculture familiale (PMAF) correspond à des petites exploitations agricoles dont la superficie varie selon les pays, les régions et les zones. Toutefois, le critère de la superficie, bien qu'essentiel, ne suffit pas à lui seul pour définir ce type d'activité agricole. En effet, d'autres paramètres doivent être pris en compte afin de mieux cerner les spécificités de la petite et moyenne agriculture familiale.

Dans le contexte marocain, l'appellation « petite et moyenne agriculture familiale» s'applique aux exploitations agricoles qui répondent aux critères suivants : (i) une superficie pouvant atteindre 5 hectares, selon les unités de territorialisation de l'agriculture (UTA)⁴ et les zones « bours » ou irriguées, (ii) un recours majoritaire au travail familial, avec une main-d'œuvre salariée mobilisée de manière ponctuelle et exceptionnelle, (iii) une pluriactivité, où l'agriculture, bien que centrale, s'accompagne d'autres sources de revenus, et (iv) une production destinée en priorité à l'autoconsommation, avec un éventuel écoulement des excédents sur les marchés locaux⁵.

Encadré n°1 : Consultation citoyenne sur la plateforme du CESE « ouchariko.ma »

33 % des répondants considèrent que la destination de la production à l'autoconsommation et aux souks est le principal critère de la définition de la PMAF. Viennent ensuite l'emploi familial (24 %) et la pluriactivité (21 %). La taille de l'exploitation, quant à elle, apparaît comme le critère le moins mentionné (19 %).

La PMAF joue un rôle crucial dans l'assurance des moyens de subsistance des ménages ruraux. Elle contribue à la satisfaction des besoins alimentaires, à la commercialisation des excédents sur les marchés hebdomadaires locaux et à la création d'emplois. Néanmoins, ce type d'agriculture fait face à de nombreux défis, à la fois structurels et conjoncturels. Plusieurs facteurs freinent son développement et affaiblissent sa résilience face aux crises, notamment les changements climatiques, la difficulté d'accès aux facteurs de production (eau, intrants agricoles, aliments pour le bétail, équipements, financement, conseil agricole), la hausse des prix des intrants, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, le morcellement des terres agricoles, ainsi que des insuffisances criantes en infrastructures adaptées.

Il convient de souligner que les politiques publiques nationales en matière de développement agricole et rural⁶ n'ont pas toujours ciblé, de manière efficace, les acteurs de la PMAF. Cela a limité leur intégration dans la dynamique du développement rural et leur contribution à la sécurité alimentaire. À cet égard, les résultats du plan maroc vert (2008-2018) révèlent que les fonds alloués au financement des projets de l'agriculture solidaire (principalement pratiquée par des agriculteurs familiaux) ont avoisiné 14,5 milliards de dirhams⁷, alors que près de 99 milliards

^{4 -} Au Maroc, on compte 30 UTA au niveau de 9 grandes zones agroécologiques. Voir : ministère de l'Agriculture, Atlas de l'Agriculture Marocaine, 2020.

^{5 -} Audition du département chargé de l'agriculture, 02/04/2024, Audition du professeur Mohamed Tozy, 02/07/2024.

^{6 -} Voir encadré N°3

^{7 -} Audition de l'Agence du développement agricole.

de dirhams ont été consacrés au maintien de l'agriculture à forte valeur ajoutée et à haute productivité⁸.

Il convient également de souligner, de manière objective, que malgré les efforts déployés pour réduire les disparités territoriales et sociales, ainsi que pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment dans les zones montagneuses et isolées⁹ où se concentre la majorité des terres exploitées dans le cadre de la PMAF, les résultats attendus se font toujours attendre. En dépit de ces initiatives, les effets escomptés en termes de développement humain, de stabilisation des populations rurales¹⁰, de l'émergence d'un véritable noyau de classe moyenne rurale¹¹ et de renforcement de l'attractivité des espaces ruraux n'ont pas encore été pleinement réalisés.

C'est dans ce contexte que le CESE a décidé de s'autosaisir de cette problématique qui s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés par le CESE, notamment l'avis sur « le développement du monde rural : défis et perspectives » (2017) et l'avis sur « pour une approche novatrice et intégrée de la commercialisation des produits agricoles » (2021). L'objectif est d'examiner la place de la PMAF dans la politique agricole marocaine, d'identifier les défis qui lui sont associés, et de formuler des recommandations visant à :

- renforcer sa place dans la politique agricole, afin qu'elle puisse pleinement jouer son rôle dans l'autoconsommation des ménages ruraux et l'approvisionnement des marchés locaux;
- améliorer les conditions de vie et les revenus des agriculteurs et agricultrices, en tenant compte des évolutions sociales et démographiques du monde rural ;
- reconnaître et valoriser les contributions environnementales de la PMAF, tout en renforçant sa résilience face aux défis actuels et futurs.

I. La PMAF : pilier incontournable du développement économique, social et environnemental, en quête de reconnaissance

1. Fonction productive et économique

Il est indéniable que la PMAF joue un rôle central dans le secteur agricole marocain. Néanmoins, la reconnaissance de ses contributions reste limitée, en partie en raison des difficultés liées à sa définition et à l'absence de données exhaustives et actualisées. Lorsqu'elles sont disponibles, ces données s'appuient principalement sur un critère unique – la taille des exploitations – offrant ainsi une vision fragmentaire qui ne permet pas d'appréhender pleinement la complexité et l'hétérogénéité de ce secteur.

^{8 -} Rapport sur « Le secteur agricole marocain : Tendances structurelles, enjeux et perspectives de développement », Ministère de l'économie et des finances/Direction des études et des prévisions financières, juillet 2019

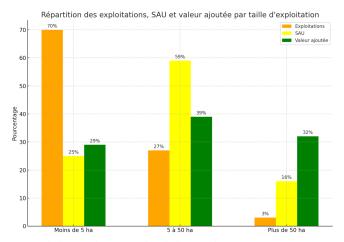
^{9 -} Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), 2017-2023

^{10 -} Le taux d'urbanisation au Maroc est passé de 60,4% en 2014 à 62,8% en 2024, Résultats du RGPH 2024. Également, selon le RGPH 2024, la population rurale connaît un taux d'accroissement annuel moyen de 0,22%, contre 1,24% en milieu urbain. Ces données révèlent un exode rural continu

^{11 -} Objectif de la stratégie « Génération Green » 2020-2030.

Les informations disponibles indiquent que les exploitations de moins de 5 hectares, qui constituent l'essentiel de la PMAF, représentent environ 70 % du total des exploitations agricoles, mais ne couvrent que 25 % de la superficie agricole utile (SAU) ¹². Répartie sur l'ensemble des zones agroécologiques du Maroc, la PMAF est particulièrement prédominante dans les régions montagneuses ainsi que dans les plaines et plateaux des zones semi-arides et arides ¹³.

Bien que représentant la majorité des exploitations agricoles, la PMAF ne contribue qu'à hauteur de 29 % à la valeur ajoutée agricole, tandis que la grande agriculture, qui ne constitue que 3 % des exploitations, en génère 32 %¹⁴. Cette disparité met en évidence la faible contribution économique relative de la PMAF, malgré son rôle essentiel en matière d'emploi et de subsistance pour les populations rurales. En effet, elle mobilise une part importante de la main-d'œuvre agricole, notamment familiale, avec près de 50 % de cette main-d'œuvre travaillant dans des exploitations de moins de 3 hectares¹⁵qui sont pour l'essentiel orientées vers une production destinée à l'autoconsommation.



Source : Audition du département de l'agriculture et Atlas de l'Agriculture Marocaine, 2020.

Il demeure que la taille des exploitations ne constitue qu'un indicateur approximatif de leur potentiel économique, qui peut varier considérablement en fonction de divers facteurs. En effet, de petites exploitations peuvent présenter un fort potentiel économique, notamment lorsqu'elles bénéficient de systèmes d'irrigation efficaces ou lorsqu'elles se spécialisent dans des productions de niche à forte valeur ajoutée. À l'inverse, des exploitations plus étendues, situées dans des zones agroécologiques arides ou semi-arides, peuvent disposer d'un potentiel limité, nonobstant leur taille. En définitive, la véritable valeur économique des terres agricoles dépend davantage de critères tels que leur localisation, leur accès à l'eau, la qualité des sols et leur potentiel d'utilisation, plutôt que de leur superficie prise isolément.

Un autre aspect de la caractérisation de la petite et moyenne agriculture familiale réside dans la diversification des activités agricoles, visant à renforcer la résilience économique des exploitations.

^{12 -} La surface agricole utile s'étend sur environ 9 millions d'hectares, soit 13% de l'espace territorial national. 92% est cultivée en bour (agriculture pluviale), soit environ 7,4 millions d'hectares. Ministère de l'Agriculture, Atlas de l'Agriculture Marocaine, 2020.

^{13 -} Ministère de l'Agriculture, Atlas de l'Agriculture Marocaine, 2020.

^{14 -} Audition du département de l'Agriculture, 02/04/2024.

^{15 -} Ministère de l'Agriculture, Atlas de l'Agriculture Marocaine, 2020.

Les exploitants introduisent des cultures complémentaires, telles que l'arboriculture et le maraîchage, en plus des cultures vivrières (céréales, légumineuses, fourrages, *etc.*). L'élevage joue également un rôle crucial au niveau des petites exploitations agricoles familiales. En 2016, les exploitations de moins de 3 ha détenaient 43,8 % des effectifs de bovins et 45,7 % des petits ruminants (ovins caprins)¹⁶. L'optique de cette diversification permet à ces exploitations vulnérables de réduire leur dépendance à une seule source de revenus et de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix, aux aléas climatiques et aux ravageurs des cultures. Elle contribue également à l'amélioration de la fertilité des sols, consolidant ainsi la durabilité économique et environnementale de l'exploitation.

En plus des interventions purement agricoles, les exploitants diversifient leurs sources de revenus par des activités connexes telles que l'artisanat, le tourisme rural ou la transformation des produits agricoles. Ces initiatives offrent de nouvelles opportunités économiques et soutiennent l'économie locale. Dans des contextes difficiles, certains agriculteurs sont contraints de chercher d'autres sources de revenus, soit en travaillant dans les structures environnantes, soit en migrant vers d'autres régions du pays ou à l'étranger.

Par ailleurs, certains agriculteurs se tournent actuellement vers l'agriculture biologique et la production de produits de niche, en adoptant des pratiques favorisant la durabilité environnementale, ce qui leur permet de s'intégrer à des marchés spécialisés, souvent plus rentables. Certaines de ces pratiques reposent sur l'adoption de cultures adaptées aux contraintes environnementales, telles que celles nécessitant peu d'eau, comme l'arganier, le câprier, le cactus, le quinoa, ou encore diverses plantes aromatiques et médicinales. Ces alternatives, observées lors des visites de terrain, montrent que la diversification des productions agricoles peut à la fois contribuer à la préservation des ressources naturelles et renforcer la résilience des petites exploitations face aux défis climatiques¹⁷.

2. Fonction sociale et sociétale

En mobilisant une grande part de la main-d'œuvre, principalement familiale, la PMAF contribue à la réduction du chômage et à la stabilité de l'économie locale. Elle participe également à limiter l'ampleur de l'exode rural. De plus, la petite et moyenne agriculture familiale favorise la cohésion sociale en préservant les structures sociales et culturelles, ainsi que la transmission des traditions, des savoir-faire locaux et le renforcement des liens familiaux intergénérationnels.

La PMAF: un vecteur d'autonomisation de la femme rurale

Dans de nombreuses régions, les femmes sont non seulement impliquées dans les travaux agricoles, tels que la récolte, l'élevage et parfois la vente de produits sur les marchés locaux, mais elles participent également à la gestion des coopératives agricoles dans le cadre de la PMAF. Ces coopératives, souvent dédiées à la promotion de produits du terroir comme l'huile d'argan, le safran ou le miel, illustrent l'engagement des femmes dans des activités à forte valeur ajoutée.

^{16 -} Idem

Toutefois, et malgré leur rôle-clé dans l'agriculture marocaine¹⁸, la participation des femmes reste souvent sous-estimée et largement non rémunérée. Le recensement général de l'agriculture de 2016 a révélé que 6,5 % des exploitations agricoles sont dirigées par des femmes, un chiffre légèrement inférieur à celui enregistré au niveau des exploitations de moins de 3 hectares, (8,4 %)¹⁹. Cette sous-représentation s'explique par plusieurs facteurs, notamment les charges familiales et domestiques, l'accès restreint à la propriété foncière et le manque de formation, d'accompagnement et de financement (capacitation). De plus, au sein des coopératives agricoles, qui sont souvent majoritairement féminines, les femmes se confrontent à des défis structurels, notamment en matière d'encadrement, de valorisation et de commercialisation des produits²⁰.

Les jeunes agriculteurs : acteurs clés de la vitalité de la PMAF

Pour la petite et moyenne agriculture familiale, les jeunes agriculteurs jouent un rôle fondamental en vue de garantir la relève générationnelle et renforcer la dynamisation du secteur agricole, crucial pour le développement de l'économie locale. Toutefois, l'accès limité aux terres agricoles constitue un obstacle significatif à leur capacité à s'engager dans cette activité.

Il convient de signaler à cet égard les Orientations Royales de 2018 appelant à une mobilisation d'un million d'hectares de terres collectives pour la réalisation de projets d'investissement agricole ²¹. Cela constituera un pilier fondamental pour améliorer le niveau économique et social, notamment des ayants-droits. Cette mesure vise également à encourager l'entrepreneuriat agricole, notamment celui des jeunes et à revitaliser le monde rural.

Dans cette perspective, les pouvoirs publics ont renforcé leur engagement dans le cadre de la Stratégie « *Generation Green 2020-2030* », en mettant un accent particulier sur l'accompagnement des jeunes agriculteurs. Cela se traduit par des aides financières de l'État destinées à faciliter les investissements sur les terres collectives, que ce soit par le biais de la *melkisation* ou de la location. Dans cette dynamique, le Fonds de développement agricole (FDA) met à disposition des subventions pour l'acquisition de matériel agricole, la construction de bâtiments d'élevage, ainsi que la mise en place de systèmes d'irrigation, afin d'apporter un soutien voulu efficace aux jeunes dans la réalisation de leurs projets.

3. Fonction environnementale

La PMAF joue un rôle central dans la préservation de l'environnement et la protection de la biodiversité riche et variée dont dispose notre pays et ce, à travers la valorisation des variétés locales spécifiquement adaptées aux conditions écologiques de chaque région. Cela permet de renforcer la résilience face au changement climatique et aux maladies.

Les petits éleveurs, grâce à leurs savoir-faire ancestraux, contribuent à la préservation des races animales locales qui sont spécifiquement adaptées aux différentes conditions écologiques du

^{18 -} Malgré le manque de données précises sur la contribution des femmes dans le secteur agricole, une étude récente menée dans cinq régions du Maroc révèle que leur apport au revenu agricole s'élève en moyenne à 37%: https://www.ciheam.org/uploads/attachments/930/WL40_13_Evaluation_et_chiffrage.pdf

^{19 -} Ministère de l'Agriculture, Atlas de l'Agriculture Marocaine, 2020, p : 109

^{20 -} Acteurs auditionnés et visite de terrain-Province d'Essaouira-04 au 07 juin 2024

^{21 -} Discours prononcé devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1-ère session de la 3-ème année législature de la 10-ème législature, 2018.

Maroc²². Ces races jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et la résilience du secteur agricole. Celles-ci font face à des menaces significatives, notamment l'érosion génétique, le changement climatique, ainsi que la réduction et la dégradation des terres de parcours. La préservation de ces races est donc indispensable pour garantir la durabilité de la PMAF et soutenir l'économie rurale.

La PMAF joue un rôle fondamental dans la lutte contre la désertification, la gestion durable des ressources en eau et la préservation des sols. En effet, les pratiques agricoles ancestrales, telles que la gestion des ressources (eau, parcours, forêt, etc.) par des systèmes coutumiers comme les agdals²³ et les jemaa, contribuent à la durabilité et préservent un riche patrimoine culturel. Grâce à des pratiques agricoles spécifiques, la PMAF contribue à la création de paysages uniques, tels que les cultures en terrasses des montagnes de l'Atlas et celles des vallées et des oasis, qui favorisent le développement du tourisme rural et de l'écotourisme, créant ainsi des opportunités de revenus pour les populations locales.

Enfin, la PMAF contribue à la sécurisation d'une activité économique durable et une présence humaine dans les zones reculées ainsi qu'à la satisfaction des besoins alimentaires nécessaires de la population locale.

Encadré n° 2 : : Consultation citoyenne sur la plateforme du CESE « ouchariko.ma »

20% des répondants, considèrent que la PMAF joue un rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes locaux et de la biodiversité. 17 % perçoivent la PMAF comme une source de subsistance alimentaire pour les familles et 16,39 % des répondants considèrent la PMAF comme un levier de valorisation des produits locaux et du terroir. Les rôles sociaux sont également largement reconnus : 16 % témoignent de sa contribution à la stabilité des populations rurales et 16% à la création d'emplois dans ces zones . En revanche, son rôle dans l'amélioration des revenus des familles n'est mentionné que par 14% des répondants

II. La PMAF: défis structurels pour un acteur essentiel du développement durable

La PMAF constitue un pilier essentiel du secteur agricole marocain, mais son niveau d'intégration dans les stratégies de développement n'a pas été constante au fil des années. Elle a connu ainsi depuis l'indépendance des périodes où elle a été davantage prise en compte, et d'autres où elle a été moins considérée en dépit de l'importance de ses contributions à la sécurité alimentaire, à la préservation des écosystèmes et à la résilience des communautés rurales.

^{22 -} Ovins (Sardi, Timahdite, Beni Guil, Noire de Siroua), Caprins (La race Draa, Barcha), bovins (races Oulmès-Zaër, Brune de l'Atlas).

^{23 -} Les agdal jouent un rôle essentiel dans le maintien des équilibres socio-économiques et environnementaux dans des conditions naturelles souvent hostiles, marquées par la rareté des ressources et des cycles climatiques imprévisibles. Ce système a permis aux communautés locales de pratiquer une agriculture durable et de gérer les ressources de manière équitable, tout en assurant une cohésion sociale forte. Toutefois, ces dernières décennies, les agdal sont confrontés à de nombreux défis, notamment l'érosion des coutumes locales.

Encadré n°3: Evolution de la PMAF dans les dynamiques des politiques agricoles

De l'indépendance jusqu'aux années 80 :

Depuis l'indépendance, les politiques agricoles marocaines ont connu une évolution significative, caractérisée par des changements dans les priorités et l'approche de l'État en matière de développement agricole. En effet, l'État a joué un rôle prépondérant dans la modernisation du secteur agricole, visant à accroître la productivité et à assurer l'autosuffisance alimentaire. Ces actions, notamment à travers divers programmes et plans, ont bénéficié aux petits et moyens agriculteurs en fournissant un soutien technique et en favorisant une meilleure gestion des exploitations.

Dans les années 1970, la mise en place de la politique des barrages a permis de développer l'irrigation dans plusieurs zones, mais les investissements ont principalement profité aux grandes exploitations agricoles, au détriment de l'agriculture familiale.

Les années 1980 ont constitué un tournant majeur avec l'introduction du plan d'ajustement structurel de 1983, qui a conduit à une réduction significative de l'intervention de l'État dans l'appui du secteur agricole. Ce désengagement a entraîné une baisse de la production agricole et a accentué les disparités entre les grandes exploitations irriguées, d'une part, et les petites et moyennes exploitations agricoles relevant en grande majorité des zones bour et celles de la petite et moyenne Hydraulique (PMH) d'autre part.

Années 90-2007:

Dans les années 1990, une nouvelle dynamique s'est instaurée, marquée par le développement des zones bour²⁴ pour soutenir les petits et moyens agriculteurs. Ce processus a abouti, en 1999, à la mise en place de la Stratégie de développement rural 2020. Toutefois, cette stratégie a été remplacée en 2007-2008 par le Plan Maroc Vert (PMV), qui a redéfini les priorités agricoles du pays.

Avènement du Plan Maroc Vert (PMV): 2008-2018

Le PMV reposait sur deux piliers principaux : le premier visait à soutenir une agriculture moderne et compétitive, favorisée par des investissements publics et privés ainsi que l'adoption d'une approche filière ; le second se concentrait sur le soutien à une agriculture solidaire, visant à réduire la pauvreté et améliorer les revenus des agriculteurs vulnérables, particulièrement dans les zones les plus défavorisées.

Les auditions menées auprès des acteurs concernés indiquent que le Plan Maroc Vert a intégré la petite et moyenne agriculture familiale (PMAF) dans son deuxième pilier, dédié à « l'agriculture solidaire ». Toutefois, les données disponibles révèlent que les investissements alloués à ce type d'agriculture – majoritairement pratiquée par des agriculteurs familiaux – n'ont pas dépassé 14,5 milliards de dirhams²⁵, contre près de 99 milliards de dirhams²⁶ mobilisés en faveur de l'agriculture à haute valeur ajoutée, à travers 989 projets visant principalement la reconversion de certaines cultures.

^{24 -} Loi 33-94 relative aux périmètres de mise en valeur en bour, promulguée par le dahir n° 1-95-10 du 22 février 1995, B.O. n° 4312.

^{25 -} Audition de l'Agence du développement agricole.

^{26 -} Rapport sur « Le secteur agricole marocain : Tendances structurelles, enjeux et perspectives de développement », Ministère de l'économie et des finances/Direction des études et des prévisions financières, juillet 2019.

Generation Green 2020-2030:

La stratégie «generation green 2020-2030» s'inscrit dans la continuité du Plan Maroc Vert. Elle met en avant le développement du capital humain, en soutenant l'émergence d'une classe moyenne agricole, en favorisant l'implication des jeunes ruraux et en renforçant les organisations professionnelles agricoles. Cette approche vise également à garantir la durabilité du secteur par l'optimisation des filières de production, la modernisation des circuits de distribution et une gestion plus responsable des ressources naturelles. Toutefois, malgré les ambitions de cette stratégie, plusieurs acteurs rencontrés lors des auditions et sur le terrain ont exprimé leurs attentes de voir la PMAF occuper la place qui lui revient, en raison des fonctions économique, sociale et environnementale qu'elle assume.

Encadré n°4:: Consultation citoyenne sur la plateforme du CESE « ouchariko.ma »

49% des répondants estiment que la PMAF a bénéficié d'un soutien partiel dans le cadre des politiques agricoles. En revanche, 35 % jugent que l'appui de l'État en faveur de la PMAF demeure insuffisant. Par ailleurs, 11 % des participants déclarent ne pas savoir ce soutien, tandis que seulement 6 % considèrent que la PMAF a bénéficié d'un appui substantiel de la part de l'État.

1. Défis portant sur les aspects de production et de support

1.1. Défis de la productivité

Bien que la production agricole de la PMAF soit principalement destinée à l'autoconsommation, elle fait face à des défis majeurs menaçant la sécurité alimentaire des agriculteurs et de leurs familles. Parmi ces défis figurent notamment :

- Un accès limité aux facteurs de production, tels que les engrais, les semences améliorées et les nouvelles technologies, en raison de leur coût élevé et du manque d'information auprès des petits agriculteurs.
- L'érosion des semences locales. L'introduction massive de variétés commerciales, souvent associée à une utilisation intensive de pesticides et d'engrais chimiques, menace la préservation des semences locales. Cette dépendance accrue aux intrants externes réduit la biodiversité agricole et fragilise la résilience des exploitations face aux aléas climatiques et aux maladies.
- Une mécanisation insuffisante, caractérisée par l'utilisation persistante d'outils rudimentaires par de nombreux petits agriculteurs, limitant ainsi la productivité de leurs exploitations et leur capacité à améliorer leurs rendements.
- La faible et l'irrégularité des précipitations, rendant la production agricole de la PMAF particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, mettant en péril la stabilité des rendements et la sécurité alimentaire des exploitations.

• La dégradation des sols, notamment par l'érosion, la salinisation et l'appauvrissement, réduisant leur fertilité et affectant la productivité des exploitations agricoles dans certaines zones agroécologiques.

D'autres défis, liés aux services de soutien et d'accompagnement, influent également sur la production de la petite agriculture familiale. Qu'il s'agisse de l'accompagnement technique, de l'organisation, de l'innovation, de la recherche, ou encore de l'accès au financement, au crédit et au foncier, ces éléments sont essentiels pour renforcer la résilience et améliorer la performance de la PMAF.

1.2. Conseil agricole et accompagnement de la PMAF

L'encadrement technique constitue un levier essentiel pour améliorer la performance et la compétitivité des exploitations agricoles familiales, en particulier celles de petite taille.

En 2010, une nouvelle stratégie de Conseil agricole a été mise en œuvre, donnant lieu à la création de l'ONCA²⁷, visant à renforcer le partenariat public-privé et à structurer le métier de conseiller agricole privé à l'échelle nationale, conformément à la loi n°62-12 régissant l'organisation de cette profession²⁸. Cependant, bien que cette stratégie ait été lancée en 2010, elle n'a pas encore été évaluée pour mesurer son impact réel sur les performances techniques et socio-économiques des exploitations agricoles, notamment celles de petite taille.

Selon les données disponibles, un écart considérable persiste en matière d'encadrement des petits et moyens agriculteurs. En effet, en 2023²⁹ un conseiller, qu'il soit public ou privé, encadre en moyenne 5 726 agriculteurs. Dans le cadre de la stratégie «Green Generation 2020-2030», il est prévu de mobiliser 5 000 conseillers publics et privés d'ici 2030, avec un objectif d'encadrement de 960 agriculteurs par conseiller³⁰.

Les acteurs auditionnés, ainsi que ceux rencontrés lors de la visite de terrain, ont mis en évidence plusieurs limites entravant l'efficacité du conseil agricole, en particulier auprès des petits et moyens agriculteurs. Parmi ces limites, il convient de mentionner :

- Un manque significatif de ressources humaines au niveau territorial et local : le nombre de conseillers agricoles reste largement insuffisant par rapport à l'étendue des zones à couvrir et aux projets agricoles en cours³¹.
- Une dispersion géographique des exploitations : l'accompagnement individualisé des agriculteurs est difficile en raison de leur forte dispersion et du nombre particulièrement élevé d'exploitations dans certaines régions.

^{27 -} Loi n° 58-12 portant création de l'Office national de conseil agricole, promulguée par le Dahir n° 1-12-67 daté du 16 janvier 2013, B.O. n° 6128 du 21/02/2013.

^{28 -} https://www.onca.gov.ma/en/missions-de-lonca

^{29 -} Audition de l'ONCA, mai 2024

^{30 -} Idem

^{31 -} Lors de la visite organisée par le CESE à la province d'Essaouira, les acteurs rencontrés ont confirmé que cette province ne compte que six conseillers agricoles relevant de l'ONCA pour l'ensemble de son territoire, soit un ratio extrêmement faible de 0,11 conseiller par commune (59 communes, dont 5 urbaines).

- Un encadrement de proximité insuffisant : bien qu'il repose sur une approche plus individualisée, l'encadrement de proximité se heurte à un déficit en moyens matériels et humains. Des études³² montrent que le passage d'une vulgarisation de masse à un conseil plus personnalisé n'a pas produit les résultats escomptés. Une combinaison réfléchie entre les différentes approches individuelle, collective et de masse pourrait néanmoins renforcer les échanges et le partage de connaissances entre agriculteurs et conseillers.
- Une approche peu propice à l'échange d'expériences : l'approche mise en œuvre ne favorise pas suffisamment l'apprentissage collectif et la mise en réseau des petits agriculteurs autour de problématiques communes.

1.3. Organisation de la PMAF

L'organisation des agriculteurs en associations et coopératives ou organisations professionnelles constitue un levier stratégique du développement du secteur agricole au Maroc. À ce titre, 19 fédérations interprofessionnelles ont été créées conformément à la loi 03-12, dont 14 dédiées aux filières végétales et 5 aux filières animales³³.

Selon la loi 04-12, l'agrégation permet aux exploitants d'accéder à des techniques modernes, à des financements et à des débouchés commerciaux. Il est ainsi permis aux agrégateurs de sécuriser leur approvisionnement en produits de qualité, garantissant ainsi une traçabilité aux unités agroindustrielles.

Les statistiques officielles³⁴, ont révélé que le programme d'agrégation agricole a permis la réalisation de 84 projets touchant diverses filières de production végétale et animale et couvrant une superficie totale de 188.000 hectares et bénéficiant à 58.300 agriculteurs.

Il convient de souligner que l'agrégation a donné lieu à des expériences fructueuses, en particulier dans les filières de production des agrumes, du sucre et du lait³⁵. Les indicateurs révèlent également que 80 % des bénéficiaires des projets d'agrégation sont des petits agriculteurs³⁶.

Néanmoins, les acteurs auditionnés ont souligné que, les petites exploitations agricoles sont souvent soumises aux conditions imposées par les grands agrégateurs et au manque de visibilité sur la fixation des prix et la répartition des bénéfices. Cette asymétrie crée un climat qui ne favorise pas la pérennité du modèle.

Globalement, les critères adoptés pour l'adhésion, que ce soit aux organisations interprofessionnelles ou aux projets d'agrégation agricole, constituent des obstacles qui entravent l'organisation de la PMAF, ainsi que leur contribution régulière aux chaînes de valeur. Cela limite par conséquent leur accès aux programmes de soutien, d'accompagnement, de formation, ainsi qu'à ceux de la recherche et de développement.

^{32 -} Bouamri A. & al. (2018). Quelle évolution des méthodes et outils du conseil agricole : cas de la région Fès-Meknès

^{33 -} https://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/contrats_programmes_vf.pdf

^{34 -} Données présentées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, devant le parlement, mai 2024

^{35 -} Audition de l'ADA, https://www.agrimaroc.ma/pmv-bilan-agregation/)

^{36 -} Données présentées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, devant le parlement, mai 2024

Ainsi, en plus des obstacles qui ne favorisent pas l'adhésion de la PMAF aux filières de production en raison de l'étroitesse de leurs superficies agricoles et le caractère diversifié et vivrier de leur production, plusieurs défis subsistent, parmi lesquels :

- Le faible développement de l'esprit coopératif chez les petits et moyens agriculteurs, limitant leur engagement dans des structures telles que les GIE, associations et coopératives ;
- La fragilité de l'organisation de la PMAF au sein des coopératives qui s'explique en partie par la faible participation et la représentativité limitée des agriculteurs, ce qui met en péril leur viabilité à long terme ;
- L'insuffisance de l'encadrement et de l'accompagnement de proximité, entravant l'organisation de la PMAF en coopératives ou associations au sein des douars ;
- Une digitalisation encore trop faible des processus de commercialisation et de valorisation des produits agricoles, ce qui entrave un accès direct et fluide des petits et moyens agriculteurs aux marchés;
- Une intermédiation excessive et peu régulée, favorisant la spéculation, multipliant les intermédiaires, et pénalisant la PMAF. Cette situation impacte la qualité des produits, rallonge les circuits de distribution et, par conséquent, renchérit le prix final pour le consommateur.

1.4. Recherche agronomique et innovation technologique au niveau de la petite et moyenne agriculture familiale

Les institutions nationales, telles que l'Institut national de recherche agronomique (INRA), l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (IAV), l'École nationale d'agriculture de Meknès (ENA), et l'École nationale forestière d'ingénieurs (ENFI), jouent un rôle essentiel dans la recherche et l'innovation technologique agricoles. Elles ont progressivement développé une gamme variée de produits et services, en particulier dans l'amélioration génétique des variétés végétales et des races animales, ainsi qu'en machinisme agricole, avec des équipements comme les semoirs directs et les pulvérisateurs de pesticides.

Malgré les avancées significatives dans ce domaine, force est de constater que l'intérêt accordé par la recherche à la PMAF demeure limité et qu'il est nécessaire de développer des initiatives de recherche et des technologies ciblant ce type d'agriculture, en tenant compte de ses spécificités productives, territoriales et climatiques³⁷. Parmi les difficultés majeures auxquelles font face la recherche et l'innovation dans le domaine de la PMAF figurent :

- La non-disponibilité des données officielles, notamment celles du recensement général de l'agriculture (RGA) de 2016, ce qui impacte les travaux de recherche et d'analyse des institutions et universités traitant des questions agricoles, particulièrement celles relatives à la PMAF;
- une insuffisance de recherches multidisciplinaires, actualisées et intégrant les dimensions sociales et culturelles qui entrave tout effort de caractérisation et de bonne compréhension touchant les petites et moyennes exploitations agricoles familiales ;

^{37 -} Auditions et de la visite de terrain

- la faible valorisation des savoir-faire locaux des petits et moyens agriculteurs et du riche patrimoine des zones agroécologiques marocaines ;
- un accès limité à l'information, à l'innovation pour la majorité des petits et moyens agriculteurs familiaux, ce qui entrave leur compétitivité, accroît leur vulnérabilité et fragilise leur maintien en activité en milieu rural³⁸;
- une faible coordination de la recherche interdisciplinaire, limitant la collaboration entre les instituts de recherches;
- une valorisation insuffisante des semences locales (céréales, légumineuses et fourrages) adaptées aux spécificités de la PMAF et reconnues pour leur qualité. Les semences, y compris celles utilisées pour l'insémination artificielle, sont souvent importées, ce qui limite l'exploitation du potentiel des ressources locales.

1.5.Accès au foncier

La question de l'accès au foncier représente un défi croissant pour la petite et moyenne agriculture familiale. Certes, des efforts ont été consentis pour clarifier et régulariser le statut des terres agricoles³⁹, mais de nombreux défis demeurent. Parmi ceux-ci, il y a lieu de citer :

- la multiplicité des intervenants, la diversité des statuts juridiques et l'insuffisance de mécanismes efficaces de coordination territorialisée en matière d'action foncière ;
- le manque d'immatriculation : environ 88 %⁴⁰ des terres de la petite agriculture ne sont pas immatriculées. Il s'agit soit de *melk* non-immatriculés, soit de terres collectives, qui ne disposent donc pas des garanties nécessaires pour accéder au crédit bancaire. Cette situation fragilise cette forme d'agriculture;
- le morcellement des terres agricoles, dû à la succession et à la division des parcelles, ce qui réduit la taille moyenne des exploitations et impacte la productivité ;
- le fait que d'environ 66 % des exploitations de moins de 5 ha sont en indivision⁴¹, exposant cette population à des conditions particulièrement précaires.

1.6. Accès au crédit et au financement, subventions et investissements

Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) est le principal outil de financement du secteur agricole, réparti entre le crédit classique, le microcrédit par la fondation ARDI et le méso-crédit via Tamwil El Fellah qui se distingue par un financement accessible avec des conditions allégées. Selon le Groupe Crédit Agricole du Maroc⁴² (GCAM), la priorité est accordée à la petite agriculture familiale, qui représente 450 000 clients, suivie des grandes exploitations (200 000 clients) et des exploitations de taille moyenne (100 000 clients).

^{38 -} Rapport de synthèse des travaux de la journée de réflexion prospective l'avenir de l'agriculture au Maroc dans un contexte de la rareté structurelle de l'eau (IRES) – 2024

^{39 -} Audition Direction des affaires rurales, ministère de l'Intérieur , avril 2024

^{40 -} Audition du département de l'Agriculture, 02/04/2024.

^{41 -} Audition du département de l'Agriculture, 02/04/2024.

^{42 -} Audition du GCAM, Avril 2024

En plus des mécanismes sus-visés, des opérations ponctuelles ont été mises en place pour soutenir les agriculteurs en période de crise, telles que la réhabilitation du portefeuille des créances et le report d'échéances. Toutefois, les petits agriculteurs continuent à recourir aux circuits informels pour combler une partie de leurs besoins financiers, avec plus de 40 % d'emprunts réalisés auprès de la famille et des amis⁴³.

Les contraintes à l'accès au financement de la PMAF sont multiples :

- un accès limité à l'information concernant les produits financiers disponibles et les procédures nécessaires pour obtenir un crédit ;
- une faible capacité de remboursement et l'absence de garanties, rendant le processus d'accès au financement complexe et décourageant;
- un faible accès aux services financiers numériques, surtout en milieu rural où réside la majorité des agriculteurs ;
- une offre de services financiers limitée pour le secteur agricole et rural, avec environ 70% des communes rurales non couvertes par des points d'accès ou des établissements de paiement⁴⁴;
- le vieillissement des chefs d'exploitation (50 % ont plus de 53 ans⁴⁵) et la faible attractivité du secteur pour les jeunes limitent l'investissement dans l'agriculture familiale, accentuant ainsi le défi de la relève générationnelle, ce qui menace la pérennité du secteur.

1.7. Assurance agricole

Le secteur agricole au Maroc est confronté à des risques importants liés aux aléas climatiques, aux maladies sanitaires et aux fluctuations des prix. L'assurance agricole, soutenue par des subventions publiques et la Mutuelle agricole marocaine d'assurance (MAMDA), vise à atténuer ces risques. Actuellement, ces subventions couvrent jusqu'à 1 million d'hectares⁴⁶ de surface agricole utile (SAU) assurée, avec un objectif de 2,2 millions d'hectares d'ici 2030.

L'assurance agricole offre une couverture multirisque climatique pour les principales productions agricoles, telles que les céréales, les légumineuses, les oléagineux et l'arboriculture, mais exclue les cultures maraîchères. La sécheresse constitue 41 % des risques affectant le chiffre d'affaires de l'ensemble des filières agricoles⁴⁷.

Il est à signaler que l'indemnisation n'est accordée que si le ministère chargé de l'Agriculture déclare une commune sinistrée, ce qui se produit lorsque le rendement observé au cours d'une campagne est inférieur au rendement de référence⁴⁸, calculé sur la moyenne des dix dernières années.

Internationale (SFI), avec le soutien de la Banque centrale du Maroc, Novembre 2022

^{43 -} Rapport sur : Diagnostic de la finance agricole au Maroc, Banque Mondiale (BM) et Société Financière

^{44 -} Rapport Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, Bank Al Maghreb et ministère de l'Économie et des finances, 2019

^{45 -} Ihid

^{46 -} Audition de la MAMDA, mai 2024

^{47 -} Idem

 $^{48 -} Montant \ de \ l'indemnisation = (Rendement \ de \ r\'ef\'erence - Rendement \ r\'eel \) \ x \ superficie \ x \ capital \ garanti \ par \ hectare$

L'évaluation des pertes repose sur une estimation réalisée par une commission mixte composée d'agents du ministère de l'Agriculture et d'experts mandatés par la MAMDA, sur la base d'un échantillon représentatif. L'indemnisation est ensuite déterminée en fonction de l'écart entre le rendement estimé et le rendement de référence. Toutefois, si le rendement réel dépasse ce seuil de référence, la commune n'est pas déclarée sinistrée et aucune indemnisation n'est versée, ce qui peut limiter l'efficacité du dispositif pour certains agriculteurs.

Les principaux défis relevés sont⁴⁹:

- une couverture d'assurance agricole encore limitée, avec certaines cultures non incluses;
- un mode d'indemnisation basé sur une moyenne communale, qui ne reflète pas toujours les réalités individuelles des agriculteurs, notamment les petits exploitants ;
- un déficit d'information et d'incitations, particulièrement pour les petits et moyens agriculteurs familiaux en zones rurales défavorisées.

2. Défis concernant la couverture médicale des agriculteurs

La protection sociale des petits et moyens exploitants constitue un enjeu majeur pour le développement rural et la lutte contre la précarité.

Dans le cadre du chantier de la généralisation de la protection sociale, le Maroc a entrepris des réformes visant à étendre la couverture sociale aux agriculteurs non-salariés. En 2022, un cadre légal⁵⁰ a été mis en place, permettant à ces derniers d'adhérer à l'Assurance maladie obligatoire (AMO) et d'accéder, avec leurs ayants-droit, aux mêmes prestations que les salariés, notamment le remboursement des soins ambulatoires, des médicaments et des actes médicaux réalisés par des prestataires privés.

Malgré ces avancées, plusieurs obstacles limitent l'accès effectif des petits et moyens agriculteurs à une AMO de base :

- le Registre national agricole (RNA), institué par la loi n° 80-21 du 24 mai 2022, ne prend pas en compte la diversité des profils d'agriculteurs, la complexité du foncier, la structure des ménages ou encore les autres activités rurales exercées parallèlement à l'agriculture;
- l'inscription au RNA est une condition obligatoire pour accéder aux subventions publiques. Or, cette inscription entraîne automatiquement l'affiliation à la CNSS et l'obligation de cotiser. Pour certains agriculteurs, cette contrainte peut s'avérer dissuasive, car elle les rend inéligibles à d'autres dispositifs de soutien, comme l'AMO Tadamon ou les aides sociales directes ;
- les taux et modalités de cotisation ne tiennent pas compte de la saisonnalité et de l'irrégularité des revenus agricoles, ce qui complique la participation et l'organisation du paiement , notamment des petites exploitations ;
- l'accès aux soins de santé, encore insuffisant dans certaines régions rurales, réduit l'intérêt et l'impact de l'adhésion à l'Assurance Maladie Obligatoire de base ;

^{49 -} Audition du CAM, MAMDA (mai 2024) et de la Banque Mondiale (30 avril 2024)

^{50 -} La publication du décret n° 2.21.1019 portant application de la loi 98.15 relative au régime de l'Assurance maladie obligatoire de base et de la loi 99.15 instituant un régime de pensions pour les catégories des agriculteurs , permet désormais à ces derniers d'adhérer à l'AMO

- les aides familiaux dans le domaine agricole, représentant environ 2 millions d'actifs, ne sont couverts par aucun des régimes prévus par les textes d'extension de l'assurance-maladie obligatoire⁵¹.

3. Défis de la durabilité

3.1. Défis liés à l'eau

La PMAF fait face particulièrement à des difficultés d'accès aux ressources en eau, notamment:

- le stress hydrique croissant, exacerbé par le changement climatique, affecte cette agriculture, avec la diminution des précipitations et la surexploitation des nappes phréatiques, essentielles à l'irrigation ;
- la concurrence pour l'accès à l'eau, entre secteurs comme l'agriculture à haute valeur ajoutée, l'industrie et les besoins domestiques, fragilise encore davantage les petites exploitations familiales;
- la dépendance étroite de la PMAF aux ressources en eau conventionnelles pour assurer sa production alimentaire vivrière et commerciale .

3.2. Défis liés à la sécurité alimentaire et la durabilité des exploitations agricoles

La PMAF, qui représente une part essentielle du secteur agricole marocain, est confrontée à plusieurs défis affectant la sécurité alimentaire des petits agriculteurs et la durabilité de leurs exploitations agricoles :

- les ressources limitées et les difficultés d'accès aux marchés entravent l'augmentation de la production, rendant difficile la réponse à la demande croissante en produits alimentaires, tant pour l'autoconsommation que pour le marché local ;
- le manque de développement des circuits courts empêche les produits locaux de bénéficier pleinement des ventes directes ou des circuits de proximité, limitant ainsi les marges des petits agriculteurs;
- l'insuffisance de la promotion de l'agriculture biologique et l'absence d'exploration des variétés locales résistantes aux aléas climatiques limitent la résilience des petites exploitations face aux défis de sécurité alimentaire.

Encadré n°5 : Consultation citoyenne sur la plateforme du CESE « ouchariko.ma »

Près de 27% des répondants estiment que le principal défi auquel la PMAF est confrontée demeure le manque d'encadrement et de conseil agricole. Par ailleurs, 20% soulignent la vulnérabilité de la PMAF face aux aléas climatiques comme un enjeu majeur. Les difficultés d'organisation sont citées par 16% des participants, tandis que l'accès au financement représente un défi pour 14% d'entre eux. L'insuffisance de la protection sociale est évoquée par 11% et le morcellement excessif des terres pat 9% des répondants.

III. La nécessité de faire de la PMAF une priorité stratégique dans les politiques agricoles et rurales nationales

Partant de ce diagnostic partagé, le CESE souligne l'importance de faire de la PMAF une priorité stratégique dans les politiques agricoles et rurales nationales, au regard de ses fonctions économiques, sociales et environnementales qu'elle assume et qui peuvent être développées en s'appuyant sur ce mode d'agriculture.

L'ambition est de transformer l'agriculture familiale en un secteur plus productif, inclusif et durable, en propulsant son intégration dans les chaînes de valeur, son pouvoir de négociation au niveau des souks et sa contribution à la stabilité de la population rurale, à l'amélioration de son revenu et à la préservation des écosystèmes.

À cette fin, le CESE préconise l'élaboration urgente d'un plan d'action spécifique prenant en compte les particularités de chaque territoire. Ce plan devra inclure des mesures de soutien dépassant le seul secteur agricole, comme le développement d'infrastructures, la diversification des activités économiques locales et l'amélioration de l'accès aux services publics en milieu rural. Ces actions complémentaires renforceront la résilience des petites et moyennes exploitations familiales aux fluctuations économiques et aux changements climatiques.

Encadré n° 6 : Consultation citoyenne sur la plateforme du CESE « ouchariko.ma »

22% des répondants, déclarent que l'adaptation des subventions aux besoins spécifiques des petits et moyens agriculteurs familiaux constitue l'initiative principale pour soutenir et dynamiser la PMAF. Suivie par le développement de produits d'assurance adaptés à la PMAF, cité par 22 % des participants. Le renforcement de la formation et de l'encadrement occupe la troisième position avec 15 % des réponses, devant la facilitation de l'accès au financement et le soutien à la création de coopératives et d'associations agricoles avec respectivement 14 % et 13 % des réponses. L'initiative relative à la modernisation des équipements et des technologies utilisées en agriculture familiale vient en dernier avec 12 % des répondants.

Dans cette perspective, le CESE propose un ensemble de recommandations s'articulant autour de 5 axes essentiels :

Axe 1: Promouvoir la fonction productive et économique de la PMAF

- 1. Renforcer les dispositifs de soutien en faveur de la PMAF. Pour ce faire, il convient de :
- Faciliter les procédures d'accès aux produits financiers disponibles au profit de la PMAF en procédant à leur formation et sensibilisation dans ce domaine.
- Améliorer l'accès au financement pour la PMAF en développant des mécanismes innovants et adaptés à leurs besoins (finance solidaire, subventions et aides ciblées, *etc.*), afin de soutenir leurs activités, d'encourager l'investissement dans des équipements agricoles modernes et d'optimiser l'utilisation des intrants.

- Élargir la couverture de l'assurance agricole pour inclure l'ensemble des cultures, en développant des produits innovants et en renforçant les dispositifs existants, notamment pour les petits et moyens agriculteurs ainsi que pour les zones rurales défavorisées.
- Réviser le système d'indemnisation des agriculteurs par les assurances, actuellement basé sur « l'indemnisation moyenne communale », afin qu'il reflète mieux les réalités spécifiques des exploitations, en particulier celles des petits agriculteurs.
- 2. Renforcer le métier « des agriculteurs familiaux » afin d'améliorer les pratiques agricoles, optimiser les rendements et faciliter l'accès aux marchés locaux et régionaux des PMEA. À cet égard, il est essentiel de :
- Protéger les petites et moyennes exploitations familiales contre le morcellement en instaurant un cadre spécifique pour la gestion du foncier agricole, fondé sur un modèle adapté aux réalités locales et inspiré des expériences internationales réussies.
- Encourager, au niveau de la PMAF, l'adoption de pratiques agricoles durables, telles que la rotation des cultures, le semis direct, l'optimisation de l'irrigation et la diversification des cultures.
- Encourager, en fonction des zones agroécologiques, le développement de cultures résilientes à forte valeur ajoutée et à faible consommation d'eau, telles que le safran, l'arganier, le câprier, le cactus, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales. Cela viendrait les cultures traditionnelles, telles que les céréales (blé, orge), les cultures maraîchères, les plantations et les élevages (ovin, caprin, apiculture, etc.).
- Favoriser la transformation des produits, notamment ceux d'origine animale issus de la PMAF, en encourageant la création et le développement de petites unités industrielles locales. Ces structures permettront de valoriser les productions locales, de renforcer les circuits courts et de dynamiser l'économie rurale.
- Aménager des espaces pastoraux dans un cadre coopératif, au profit des petits et moyens agriculteurs familiaux, en veillant à leur exploitation alternée afin de préserver les ressources végétales et prévenir le surpâturage, tout en s'inspirant des expériences réussies en la matière.
- Poursuivre et renforcer le soutien au programme de préservation des races locales au profit de la PMAF, notamment pour les ovins, caprins et certaines races bovines à potentiel, dans les régions d'origine. Il conviendrait également de renforcer les capacités d'élevage des agriculteurs et de promouvoir, de manière encadrée, le croisement avec des races importées à fort potentiel et adaptées aux conditions locales, afin de contribuer efficacement à la reconstitution du cheptel national et son renforcement qualitatif.
- Généraliser la réalisation de petits ouvrages hydrauliques, incluant des seuils de dérivation, pour la collecte et la valorisation des eaux pluviales (notamment par l'épandage des eaux de crue), afin d'améliorer la productivité et la résilience des systèmes fourragers.
- Assurer un approvisionnement régulier, diversifié et de qualité en aliment pour le cheptel en adoptant une production durable et résiliente de fourrage, notamment par la mise en œuvre de pratiques culturales agroécologiques et le choix de variétés de cultures fourragères à fort apport énergétique, telles que les protéagineux.

- Structurer les relations entre la PMAF et les acteurs de l'aval (agrégateurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) afin de valoriser leurs productions et garantir la commercialisation des excédents sur les marchés locaux, notamment dans les *souks* hebdomadaires, de proximité et régionaux.
- Mettre en place un cadre réglementaire clair et opposable pour repenser et réguler le rôle et les missions du métier de l'intermédiaire qui explicite ses droits et ses obligations au niveau de la chaine de commercialisation.
- Faciliter les démarches administratives et instaurer des conditions préférentielles pour favoriser l'approvisionnement des acteurs publics locaux auprès des petites et moyennes agricultures familiales.
- Créer des opportunités de diversification des revenus pour les petits et moyens agriculteurs familiaux, en identifiant les terres agricoles pouvant accueillir des activités complémentaires compatibles avec l'activité agricole. Il s'agirait de mettre en place une cartographie intégrée dans les documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme, distinguant les terres à préserver strictement pour la production agricole et celles pouvant accueillir des projets à finalité non agricole, tels que le tourisme rural (hébergements agrotouristiques, circuits de découverte, valorisation du patrimoine naturel et culturel), l'artisanat ou les services de proximité, afin de favoriser l'ancrage des populations et développer l'activité économique en milieu rural.

Axe 2 : Mettre en place une protection sociale adaptée aux besoins des petites et moyennes exploitations agricoles familiales afin de sécuriser leur durabilité .

- 3. Instaurer un système d'identification fiable et précis des exploitations agricoles, en tenant compte de la diversité des profils des agriculteurs.
- 4. Clarifier la définition de « l'agriculteur » dans les textes régissant la protection sociale, en distinguant les différents types d'agriculteurs (propriétaires, non-propriétaires, aides familiaux, saisonniers, *etc.*).
- 5. Mettre en place un système de retraite spécifique pour les petits agriculteurs familiaux, afin d'améliorer leurs conditions de vie à un âge avancé.
- 6. Garantir le droit à la couverture médicale pour les aides familiaux (personnes actives sans rémunération monétaire ni revenu fixe) en explorant des modalités d'intégration adaptées. Celles-ci pourraient inclure leur rattachement à un foyer élargi, à une entité de production immatriculée, ou l'instauration d'une cotisation spécifique, définie sur la base des résultats d'une étude actuarielle menée en concertation avec les organismes professionnels concernés.
- 7. Mettre en place des mécanismes de cotisation adaptés aux revenus modestes, irréguliers et saisonniers des petits agriculteurs, avec une possibilité de prise en charge partielle par l'État, afin de garantir une couverture sociale accessible et équitable.
- 8. Assurer la pérennité et le renouvellement générationnel des petites et moyennes exploitations familiales en facilitant leur transmission aux jeunes générations. Cela implique la mise en place de dispositifs d'accompagnement appropriés, de formations innovantes, ainsi que l'amélioration de l'accès au financement, aux marchés et aux technologies.

9. Promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes en milieu rural en tenant compte des enjeux spécifiques auxquels les femmes font face. Cela inclut la garantie de leur accès à la formation, à l'emploi, au crédit, aux marchés ainsi qu'au foncier et aux instances décisionnelles locales

Axe 3 : Reconnaître et valoriser les fonctions environnementales de la petite et moyenne agriculture familiale, tout en promouvant des mécanismes de rémunération appropriés pour renforcer ses activités écosystémiques.

- 10. Reconnaître et valoriser pleinement les fonctions environnementales de la PMAF en intégrant ses contributions écosystémiques dans les politiques agricoles et rurales et en développant des instruments financiers encourageants pour soutenir des actions telles que l'entretien du paysage, la lutte contre la désertification, la préservation des sols et la conservation du patrimoine naturel et culturel.
- 11. Développer des programmes de sensibilisation pour informer les consommateurs des enjeux de l'agriculture durable et les inciter à privilégier les produits issus de l'agriculture familiale respectueuse de l'environnement, afin de renforcer les circuits courts et soutenir les petits producteurs locaux.
- 12. Promouvoir des pratiques agroécologiques innovantes et durables, telles que l'agroécologie et le respect de l'assolement des cultures , afin de renforcer la résilience des petites exploitations familiales, en intégrant la population locale dans une approche écosystémique et territoriale.

Axe 4: Renforcer le système de conseil agricole, d'encadrement technique et d'organisation dédié à la PMAF

- 13. Renforcer le conseil agricole en faveur de la PMAF, en augmentant considérablement le nombre de conseillers pour combler le déficit, et en améliorant la qualité de l'accompagnement, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire. Pour ce faire, il convient de :
- Procéder à une évaluation de la stratégie nationale du conseil agricole et d'encadrement technique lancée en 2010 pour apprécier sa pertinence, son efficacité, et efficience et son adaptation aux spécificités de la PMAF.
- Accroître le taux d'encadrement et rehausser la qualité du conseil destiné aux petits et moyens agriculteurs, en tenant compte des spécificités de chaque territoire, en recrutant de profils qualifiés (ingénieurs, techniciens, etc.) et en collaborant avec des conseillers agricoles privés.
- Mettre en œuvre des méthodes de conseil et d'encadrement adaptées aux petites et moyennes exploitations agricoles familiales, en accompagnant les exploitants dans l'identification précise de leurs besoins, tout en favorisant le dialogue, l'échange de bonnes pratiques, l'apprentissage collectif et la mobilisation autour de problématiques communes.

- Développer les réseaux, les plateformes numériques et les solutions de l'intelligence artificielle agricole permettant un suivi personnalisé, de proximité et adapté aux spécificités et besoins différenciés de chaque territoire, en ciblant davantage les jeunes exploitants issus des petites et moyennes exploitations agricoles familiales.
- 14. Renforcer l'organisation des unités de la PMAF en coopératives, groupements d'intérêt économique (GIE) et associations, afin de mutualiser les ressources et d'améliorer leur pouvoir de négociation, en s'inspirant des expériences réussies en matière d'organisation des agriculteurs à l'échelle nationale et internationale. Cette structuration permettra de réduire le poids des intermédiaires et facilitera le développement des circuits courts de commercialisation et la promotion du commerce de proximité, permettant ainsi aux exploitations familiales de mieux accéder aux marchés locaux et régionaux.

Axe 5 : Orienter la recherche agronomique vers les besoins spécifiques des petites et moyennes agricultures familiales

- 15. Faciliter l'accès aux données et aux résultats des études et enquêtes réalisées dans le domaine agricole, notamment en ce qui concerne la petite et moyenne agriculture familiale.
- 16. Encourager et soutenir les recherches multidisciplinaires visant à analyser les dynamiques sociales et culturelles de la PMAF, afin d'approfondir la compréhension de cette catégorie d'agriculteurs et d'adapter plus efficacement les stratégies de conseil technique à leurs réalités.
- 17. Renforcer les programmes de recherche sur les semences d'origine végétale (céréales, légumineuses, *etc.*) afin de reconstituer le stock génétique national, de valoriser les spécificités locales des petites et moyennes agricultures et de développer des solutions innovantes pour l'adaptation au changement climatique.
- 18. Poursuivre et renforcer le soutien au programme de préservation des races locales au profit de la PMAF, notamment pour les ovins, caprins et certaines races bovines à potentiel, dans les territoires d'origine. Il conviendrait également de renforcer les capacités d'élevage des agriculteurs et de promouvoir, de manière encadrée, le croisement avec des races importées à fort potentiel et adaptées aux conditions locales, afin de contribuer efficacement à la reconstitution du cheptel national et son renforcement qualitatif.

Annexes

Annexe 1 : Liste des membres de la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial

Abdelmoumni Abdelmoula	Hassan Boubrik
Nouzha Alaoui	Abderrahim Ksiri
Driss Belfadla	Abderahmane Kandila
Abdelhai Bessa	Benalilou Mohamed
Mohammed Dahmani	Ahmed Ouayach
Mohamed Abdessadek Essaidi (Président)	Lahcen Oulhaj
Kamaleddine Faher	Mina Rouchati (Rapporteuse)
Mohammed Fikrat	Mohamed Wakrim (décédé en février 2024)
Abdeltif Jouahri	Abderahmane Zahi
Jamaa El Moatassim	Zahra Zaoui

Liste des experts ayant accompagné la commission

Evports normanonts au Consoil	Omar Benida	
Experts permanents au Conseil	Ahmed Bendella	
Expert permanent chargé de la traduction	Brahim Lassaoui	

Annexe 2 : liste des acteurs auditionnés :

Catégories	Acteurs
Départements ministériel et organismes publics	 Ministère de l'Intérieur (DAR) Ministère de l'agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Département de l'agriculture Haut-commissariat au plan ADA ONCA Groupement Crédit agricole du Maroc
- COMADER, - Chambres d'agriculture de la région de Béni Khénifra) - MAMDA	
Fondation nationale	- Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'environnement

	 M. Mohamed Mahdi, Enseignant chercheur en sociologie Spécialiste du monde rural M. Zakaria Kadiri, Directeur du Laboratoire de recherche sur les Différenciations Socio-anthropologiques et les Identités Sociales, Université Hassan II; Mostafa Errahj, Enseignant chercheur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès M. Najib Akesbi, Economiste Ex-Professeur, à l'Institut
Personnes ressources	 agronomique et vétérinaire Hassan II M. Mohamed Tozy, Politologue et Professeur universitaire M. Larbi Zagdouni, Enseignant chercheur en agroéconomie et Ex-Directeur central au ministère de l'Agriculture
	 M. Hassan Benabderrazik, Expert en agriculture, exsecrétaire général du Département de l'agriculture Mme. Zineb Benrahmoune, Experte en Environnement et Agroécologie
	- Membres du CESE (MM Riad : catégorie des organisations et associations professionnelles/ Président de la chambre d'agriculture de la région Béni Mellal-Khénifra , Mohamed Gaouzi : catégorie de la société civile/président de coopérative agricole, Mostaghfir : catégorie de la société civile / représentant de la COPAG)
Organismes internationaux	- Banque mondiale/Maroc
Visite de terrain - La province d'Essaouira	

Annexe 3 : Résultats des consultations lancées sur la plateforme Ouchariko et sur les réseaux sociaux sur la place de la PMAF

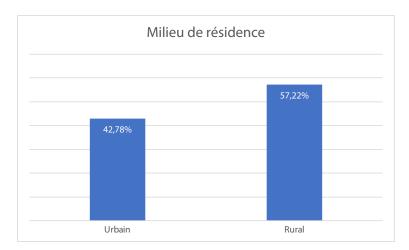
Dans le cadre de l'élaboration de son avis intitulé « *La petite et moyenne agriculture familiale : Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée* », le CESE a recueilli, du 8 au 23 octobre 2024, les contributions des citoyennes et citoyens via sa plateforme participative « Ouchariko » ainsi que sa page officielle sur le réseau social Facebook.

Au total, 1298 personnes ont répondu au sondage en plus de 55935 engagements sur les réseaux sociaux. Les résultats de cette consultation offrent un éclairage global sur les perceptions, les avis et les propositions des participants concernant la petite et moyenne agriculture familiale au Maroc.

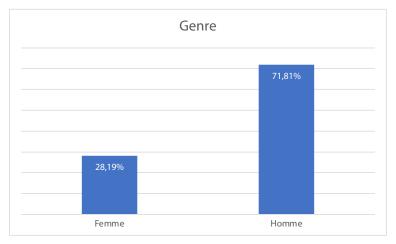
Caractéristiques du groupe de participants

Les participant(e)s à la consultation proviennent majoritairement du milieu rural (57,22 %), contre 42,78 % pour le milieu urbain. Ces données montrent que les enjeux de l'agriculture familiale préoccupent fortement les populations rurales, tout en suscitant également l'intérêt des populations urbaines.

Il convient de souligner qu'il s'agit, depuis le lancement de la plateforme participative du CESE, de la première consultation ayant enregistré une participation rurale supérieure à celle des résidents urbains.

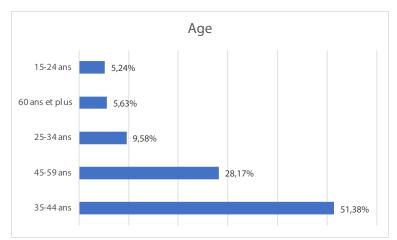


En termes de répartition par genre, le nombre d'hommes ayant répondu au questionnaire (71,81%) est deux fois supérieur à celui des femmes (28,19%).

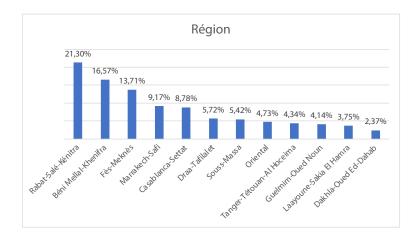


La majorité des répondants appartient à la tranche d'âge des 35-44 ans (51,38 %), suivie par celle des 45-59 ans (28,17 %).

La faible proportion des jeunes pose la problématique de la pérennité de l'agriculture familiale et de sa transmission aux générations futures. Ce constat soulève également la question de l'attractivité de la PMAF auprès des jeunes.

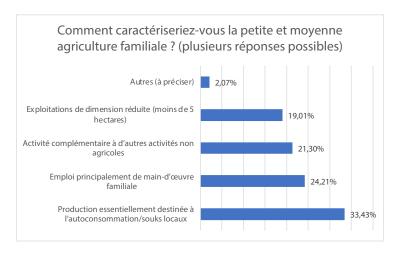


Bien que l'ensemble des 12 régions du Royaume soit représenté dans l'échantillon, plus d'un tiers des répondants (39,45 %) proviennent des régions à forte vocation agricole : Beni Mellal-Khénifra (16,57 %), Fès-Meknès (13,71 %) et Marrakech-Safi (9,17 %). Ce résultat illustre le caractère singulier de cette consultation, qui a su mobiliser des profils jusqu'ici peu représentés dans les consultations citoyennes du CESE.



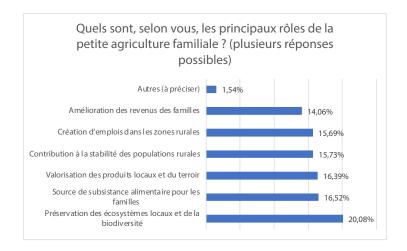
Caractéristiques de la petite et moyenne agriculture familiale

Les participant(e)s à la consultation citoyenne associent plusieurs critères à la définition de la petite et moyenne agriculture familiale (PMAF). La destination de la production à l'autoconsommation et aux souks ressort comme le critère principal, cité par près d'un tiers des répondants (33,43 %). Viennent ensuite l'emploi familial (24,21 %) et la pluriactivité (21,30 %). La taille de l'exploitation, quant à elle, apparaît comme le critère le moins mentionné (19,01 %).



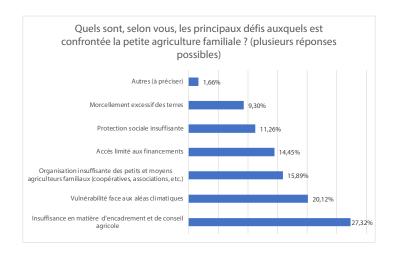
Principaux rôles de la petite et moyenne agriculture familiale

Les rôles écosystémiques de la petite et moyenne agriculture familiale (PMAF) arrivent en tête des réponses exprimées par les participant(e)s à la consultation citoyenne. Pour 20,08 % des répondants, cette forme d'agriculture joue un rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes locaux et de la biodiversité. Elle est également perçue comme une source de subsistance alimentaire pour les familles (16,52 %), et un levier de valorisation des produits locaux et du terroir (16,39 %). Les rôles sociaux sont également largement reconnus : contribution à la stabilité des populations rurales (15,73 %) et création d'emplois dans ces zones (15,69 %). En revanche, son rôle dans l'amélioration des revenus des familles n'est mentionné que par 14,06 % des répondants.



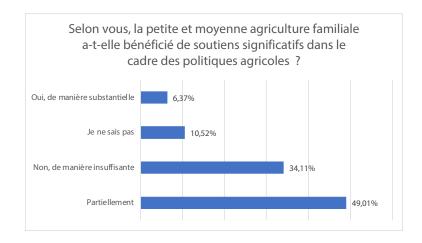
Défis auxquels est confrontée la PMAF

Pour les participant(e)s à la consultation citoyenne, le principal défi auquel est confrontée la petite et moyenne agriculture familiale (PMAF) reste le manque d'encadrement et de conseil agricole, cité par 27,32 % des répondants. La vulnérabilité face aux aléas climatiques est également un enjeu majeur, évoqué par 20,12 %. Viennent ensuite les difficultés liées à l'organisation (15,89 %) et à l'accès au financement (14,45 %). L'insuffisance de la protection sociale (11,26 %) et le morcellement excessif des terres (9,30 %) sont également mentionnés, bien que dans une moindre mesure.



Soutiens apportés à la PMAF dans le cadre des politiques agricoles

49,% estiment que la PMAF a bénéficié d'un soutien partiel dans le cadre des politiques agricoles. En revanche, 34,52 % jugent que l'appui de l'État en faveur de la PMAF demeure insuffisant. Par ailleurs, 10,52 % des participants déclarent ne pas savoir ce soutien, tandis que seulement 6,37 % considèrent que la PMAF a bénéficié d'un appui substantiel de la part de l'État.



Initiatives proposées pour soutenir et dynamiser la PMAF

Pour près d'un répondant sur cinq, le soutien et la dynamisation de la PMAF passent par l'adaptation des subventions aux besoins spécifiques des petits et moyens agriculteurs familiaux (22,58%) ainsi que par le développement de produits d'assurance adaptés à la PMAF (21,61). Le renforcement de la formation et de l'encadrement arrive juste après avec 15% des réponses, devant la facilitation de l'accès au financement (14,07%) et l'encouragement de la création et le soutien des coopératives et associations agricoles (13,32%). La modernisation des équipements et des technologies utilisées en agriculture familiale ne constitue quant à elle une priorité que pour 11,69% des répondants.

